



**HAL**  
open science

## Citoyenneté queer : Inclusion et contestation.

Sandeep Bakshi

► **To cite this version:**

Sandeep Bakshi. Citoyenneté queer : Inclusion et contestation.. Pélabay Janie, Tarragoni Federico, Boussahba-Bravard Myriam, Sénac Réjane. Les frontières de la citoyenneté, Presses Universitaires de Rennes, pp.85-94, 2024, 9782753595545. hal-04393833

**HAL Id: hal-04393833**

**<https://hal.science/hal-04393833>**

Submitted on 15 Jan 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

# Citoyenneté queer

## Inclusion et contestation

Sandeep Bakshi

Le tournant millénial, notamment dans les pays du Nord, s'est accompagné d'une toute nouvelle émergence de citoyenneté structurée en grande partie par les couples de même sexe, bien que les personnes transgenres aient acquis de manière moindre leurs droits citoyens. Durant les vingt-cinq dernières années, les changements sociétaux, plus particulièrement dans le domaine de la famille hétéronormée, ont engendré de nouvelles formes institutionnelles d'accès aux droits de couples homosexuels, les inscrivant dans la citoyenneté, notamment par la voie du mariage de personnes de même sexe. En somme, ce qu'on nomme, dans notre ère la « citoyenneté queer » fait référence à l'ouverture des droits légaux et sociaux à des couples de même sexe ou à des personnes non hétérosexuelles. Nonobstant les controverses suscitées par l'inclusion de cette nouvelle citoyenneté, comme en France par le mouvement catholique « La manif pour tous », les citoyens LGBTQI+ ont réussi à élargir la norme de la citoyenneté à l'aide de politiques agencées de revendication des droits <sup>1</sup>. Or, l'acquisition et la consolidation de la citoyenneté queer, comme d'autres processus politico-sociaux, se sont accomplies en plusieurs phases en suivant la conceptualisation de la « *sexual citizenship* <sup>2</sup> » (la citoyenneté sexuelle) érigée dans le cadre des luttes des identités sexuelles et de genre et le mariage de couples de même sexe, et enfin l'homoparentalité ouvrant le droit à la filiation et l'héritage <sup>3</sup>. Cependant, cette inclusion a, de manière répétée, entériné de nouvelles formes d'appartenance et d'exclusion à travers les mécanismes de racialisation de sorte que certains groupes soient « expulsés du périmètre de la citoyenneté <sup>4</sup> ».

---

1. LGBTQI+ renvoie à des identités politico-sexuelles : lesbiennes, gays, bisexuelles, bisexuels, transgenre, queer, intersexes et des identités non cis et non hétéronormatives.

2. EVANS David, *Sexual Citizenship. The Material Construction of Sexualities*, Londres, Routledge, 1993.

3. Aux États-Unis, la fin de l'interdiction des personnes homosexuelles à servir dans l'armée date de 2011 et constitue une étape significative dans l'élargissement des droits citoyens de ces dernières.

4. REBUCINI Gianfranco, « Homonationalisme et impérialisme sexuel : politiques néolibérales de l'hégémonie », *Raisons politiques*, n° 49, 2013, p. 78. En effet, en France, suivant l'élection présidentielle de François Hollande en 2012, le projet du mariage de même sexe s'est vu inscrit en tant que loi et le projet de droit de votes des étrangers extracommunautaires aux élections locales a très rapidement été abandonné.

Suivant les évolutions des débats de société dans les pays du Nord qui ont eu pour conséquence majeure l'octroi de la citoyenneté plénière aux femmes (accès à la propriété, droit de vote, entre autres), les populations notamment homosexuelles se sont heurtées au refus de participation à la citoyenneté plénière face à l'organisation sociale hétérosexuelle. La politisation des identités sexuelles dites non normatives (sujets et citoyens sexuels) a mis l'accent sur l'exclusion des catégories LGBT d'une participation entière à la vie citoyenne. L'exclusion se manifestait, il y a peu de temps encore, par une non-reconnaissance des droits économiques, par exemple, fiscalité non commune pour les couples de même sexe, droits sociaux tels que la non-persécution ou non-discrimination à l'emploi, au logement, entre autres, ou droits civiques comme le mariage, l'adoption ou encore l'héritage. Ainsi, la citoyenneté non plénière faisait des personnes non hétéronormées des citoyens partiels ou de deuxième classe<sup>5</sup>. Émanant de ces discussions, la citoyenneté queer tend à renforcer l'inclusion des sujets queer, souvent lesbiens et gays, dans les cadres de la citoyenneté conventionnelle, majoritaire et plénière. Dans son versant plénière, elle se réfère à l'octroi du droit au mariage pour les couples sans distinction de sexe et/ou genre, à l'adoption, la filiation, la gestation pour autrui et l'héritage. Les multiples discours sur l'égalité des droits ont ainsi œuvré pour un alignement des droits à la citoyenneté des sujets queer avec les droits acquis des sujets hétérosexuels.

Or, l'inclusion des citoyens queer s'est paradoxalement accompagnée de mouvements d'exclusion des sujets racisés même quand les liens paraissent parfois ténus. Le stéréotype adossé aux personnes racisées, un résidu obstiné de l'héritage colonial, les rend responsables d'une homophobie/queerphobie exacerbée dans les différents pays du Nord. Poursuivant cette ligne de réflexion et se focalisant sur les marges de la citoyenneté queer, le propos de cet article est d'analyser voire de problématiser les exclusions qui s'opèrent sur fond des discours d'inclusion des sexualités non normatives. Cette étude se fonde sur les travaux analytiques récents dans l'optique de queeriser la notion même de la citoyenneté pour que les études queer retrouvent ou réinventent leur portée critique de transformation sociale<sup>6</sup>. Il convient de souligner que la critique de l'ouverture et de l'adhésion des sujets queer à la citoyenneté de plein droit n'est point du tout l'objectif de cet article. Il vise, en revanche, à déplacer le regard et les concepts, à savoir la citoyenneté et la *queeritude*, par rapport au discours progressiste qui instrumentalise les avancées sociétales sur les questions de sexualité et de genre dans le but de réaffirmer d'autres exclusions notamment raciales, ethniques ou religieuses. Alors que des pays du Sud, à l'instar de l'Inde en 2018, enterrent les lois coloniales criminalisant l'homosexualité, la valorisation rapide de nouveaux

5. VOLPP Leti, « Feminist, Sexual, and Queer Citizenship », in Ayelet SHACHAR, Rainer BAUBÖCK, Irene BLOEMRAAD et Maarten VINK (dir.), *The Oxford Handbook of Citizenship*, Oxford, Oxford University Press, 2017, p. 165.

6. Dans son travail sur le Liban, Maya Mikdashi appelle en effet à une « queerisation » du concept de citoyenneté, voir MIKDASHI Maya, « Queering Citizenship, Queering Middle East Studies », *International Journal of Middle East Studies*, n° 45, 2013, p. 351.

citoyens crée un continuum transnational dont les enjeux pour les populations locales dites minoritaires demeurent ambivalents. Cette analyse illustre donc, à l'appui d'exemples précis, la marginalisation et la manifeste délégitimation de certains groupes, dans le discours de la citoyenneté queer, et propose l'ébauche d'une réflexion pour poursuivre les analyses critiques contemporaines.

## Citoyenneté-exclusions

Plusieurs études théoriques sur la citoyenneté mettent en exergue les « antinomies de la citoyenneté <sup>7</sup> » montrant les exclusions qui définissent l'appartenance quasi homogène aux groupes citoyens au fil du temps. Force est de constater que, dans les sociétés contemporaines, le couple inclusion-exclusion opère toujours en assimilant, d'un côté, les minorités sexuelles et de genre tout en produisant, de l'autre, de multiples exclusions qui se manifestent par la constitution de « *fresh targets of unbelonging* <sup>8</sup> » (nouveaux groupes de personnes pour qui se pose la question de non-appartenance). Selon Balibar, la « réciprocité des droits et des devoirs <sup>9</sup> » forme, depuis Aristote, le socle commun de la citoyenneté. Or, c'est de l'interruption de ce pacte de réciprocité que résulte l'exclusion. En d'autres mots, la privation de certains droits dont jouissent la plupart des citoyens devient la principale caractéristique d'exclusion. Cette production d'exclusion néanmoins suit les multitudes de changements, interruptions, et reproductions constantes que l'on peut observer dans le domaine de la citoyenneté. En Europe, par exemple, dès la construction de l'unité européenne, une « labilité nouvelle » s'introduit dans la notion de la citoyenneté européenne qui s'est élaborée, comme le rappelle Jean-Marie Donegani <sup>10</sup>, en construisant une problématique d'inclusion/exclusion des différents pays européens et leurs droits en la matière.

Le projet complexe de la citoyenneté de l'État-nation, l'appartenance à la nation en d'autres termes, se transforme sans cesse pour s'adapter aux nouvelles formations d'inclusion-exclusion. De ce fait, la labilité ou ce que Balibar nomme la « temporalité discontinue <sup>11</sup> » de la citoyenneté reste une clé conceptuelle significative. Dans les ex-empires, comme le Royaume-Uni, nationalité et citoyenneté, après la décolonisation formelle, se sont étroitement liées pour ne plus former qu'un seul cadre de référence <sup>12</sup>. Certes, les exclusions des populations des ex-colonies ont orienté les lois successives pour circonscrire le périmètre de la citoyenneté et résidence, notamment par le Nationality Act (1948), l'Immigration Act (1971) et le British Nationality Act (1981). Ces séries de dispositifs légaux construisent

7. BALIBAR Étienne, *La proposition de l'égaliberté. Essais politiques 1989-2009*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 11.

8. VOLPP Leti, *op. cit.*, p. 165.

9. BALIBAR Étienne, *op. cit.*, p. 19.

10. DONEGANI Jean-Marie, « Préface », in Teresa PULLANO (dir.), *La citoyenneté européenne. Un espace quasi étatique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 11.

11. BALIBAR Étienne, *op. cit.*, p. 20.

12. Ce cadre de nationalité et citoyenneté en France a été identifié dans « l'équation fondatrice de l'État "républicain" moderne ». Voir *ibid.*, p. 18.

au fur et à mesure le « *citizenship subject*<sup>13</sup> » (sujet de la citoyenneté) qui divise les migrants et les citoyens selon les critères racialisants hérités de la colonisation. Dans notre ère globalisée, les universitaires investis dans le champ postcolonial réfléchissent ainsi aux continuités coloniales de l'exclusion au Royaume-Uni et en France tels que Kapur ou Balibar, à la migration et à l'accès périlleux à la citoyenneté aux États-Unis<sup>14</sup>, à la langue comme outil d'exclusion au Royaume-Uni<sup>15</sup>, et à la citoyenneté postcoloniale en France vécue comme une réintroduction de ce qui est nommé le « *colonial forgetting*<sup>16</sup> » (l'impensé colonial). En outre, le projet de la citoyenneté postcoloniale dans les pays ex-colonisés demeure en quelque sorte inabouti. Par exemple, en 1999, Linda Tuhiwai Smith soulignait l'exclusion systématique des peuples indigènes dans les différentes phases de l'évolution de la citoyenneté dans les colonies de peuplement britanniques<sup>17</sup>. De plus, les pays accédant à l'indépendance au xx<sup>e</sup> siècle, adoptaient les formulations de la citoyenneté et lois afférentes à la nationalité avec des modifications, produisant ainsi des « *failures or partial successes of citizenship in postcolonial states*<sup>18</sup> » (échecs ou succès partiels de la citoyenneté dans les nations postcoloniales).

## Contestation queer

Dans la continuité des études féministes et postcoloniales, des penseuses et penseurs queer contemporains inscrivent leurs travaux autour des minorités sexuelles et de genre, des États-nations, et des problématiques d'exclusion que produit l'inclusion des sujets queer au sein de la communauté des citoyens<sup>19</sup>. La normalisation et l'accession à la citoyenneté à l'appui de la participation des sujets queer dans le cadre capitaliste a fait émerger une critique queer nouvelle dont l'analyse se situe à la croisée des études sur l'hétéronormativité, sur le capitalisme, et sur la discrimination raciale, sexuelle et de genre. À la suite de la conceptualisation du terme « homonormativité<sup>20</sup> » de Lisa Duggan, plusieurs théoriciens

- 
13. KAPUR Ratna, « The Citizen and the Migrant: Postcolonial Anxieties, Law, and the Politics of Exclusion/Inclusion », *Theoretical Inquiries in Law*, vol. 8, n° 2, 2007, p. 537.
14. LUIBHÉID Eithne, *Pregnant on Arrival. Making the "Illegal" Immigrant*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 2013.
15. FORTIER Anne-Marie, « On (Not) Speaking English. Colonial Legacies in Language Requirements for British Citizenship », *Sociology*, vol. 52, n° 6, 2018, p. 1254-1269.
16. HANNOUM Abdelmajid, « Memory at the Surface. Colonial Forgetting in Postcolonial France », *Interventions. International Journal of Postcolonial Studies*, vol. 21, n° 3, 2019, p. 367-391.
17. SMITH Linda Tuhiwai, *Decolonizing Methodologies. Research and Indigenous Peoples*, Londres, Zed Books, 1999.
18. SADIQ Kamal, « Postcolonial Citizenship », in Ayelet SHACHAR, Rainer BAUBÖCK, Irene BLOEMRAAD et Maarten VINK (dir.), *The Oxford Handbook of Citizenship, op. cit.*, p. 181. Une partie de l'article est traduite dans ce volume par Myriam Boussahba-Bravard.
19. Les féminismes de tout bord ont mis en avant les dynamiques et axes intersectionnels du pouvoir dans la conceptualisation de la citoyenneté féministe. Voir BRAH Avtar, *Decolonial Imaginings. Intersectional Conversations and Contestations*, Londres, Goldsmiths Press, 2022, p. 160-163.
20. DUGGAN Lisa, « The New Homonormativity. The Sexual Politics of Neoliberalism », in Russ CASTRONOVO et Dana NELSON (dir.), *Materializing Democracy. Toward a Revitalized Cultural Politics*, Durham, Duke University Press, 2002, p. 175.

queer contestent la normalisation *via* l'intégration dans le système consumériste des sujets queer dont l'inclusion se fonde sur l'instrumentalisation de leurs identités *contre* d'autres populations exclues. Duggan met en garde contre cette « *depoliticized gay constituency* <sup>21</sup> » (la communauté gay dépolitisée) qui participe pleinement à l'hétéronormativité et reproduit à son échelle la culture de la consommation capitaliste. Arnaldo Cruz-Malavé et Martin Manalansan, par exemple, contestent le besoin queer d'« *authentic national belonging* <sup>22</sup> » (appartenance authentique à la nation) dans le contexte globalisé des migrations et du déploiement des cultures et politiques queer avec pour objectif principal la légitimation des institutions hégémoniques comme l'État-nation ou l'impérialisme américain<sup>23</sup>. Les politiques migratoires discriminantes dans les pays d'adoption et l'articulation des pratiques culturelles par les identités diasporiques font l'objet d'analyses des travaux de Gayatri Gopinath. En inscrivant leur propre appartenance à plusieurs lieux (nations, cultures), les diasporas queer selon Gopinath, contribuent à la « *contestation of the heteropatriarchal moorings of the modern nation-state* <sup>24</sup> » (contestation du système hétéropatriarcal de l'État-nation contemporain). Jasbir Puar, quant à elle, s'inscrit dans le sillage des analyses de Duggan sur l'homonormativité, critiquant l'instrumentalisation des sujets queer dans la lutte contre le terrorisme aux États-Unis, notamment dans la reproduction des citoyens (non queer et queer) où l'acte de torture émerge comme le principal élément patriotique <sup>25</sup>, ainsi que la normalisation de la « *queer consumer citizenship* <sup>26</sup> » (citoyenneté queer ancrée dans la consommation). Ses recherches récentes prennent appui sur les réflexions autour du binarisme validisme/non validisme et son lien avec la reproduction des hétéro/homosexualités au sein de la nation<sup>27</sup>.

Ces relectures queer posent la question de la complicité des luttes queer dans le maintien de l'ordre établi (normatif)<sup>28</sup>. En effet, « la question est dorénavant

21. *Ibid.*, p. 179.

22. CRUZ-MALAVÉ Arnaldo et MANALANSAN Martin (dir.), *Queer Globalizations. Citizenship and the Afterlife of Colonialism*, New York, New York University Press, 2002, p. 1.

23. *Ibid.*, p. 5.

24. GOPINATH Gayatri, *Unruly Visions. The Aesthetic Practices of Queer Diaspora*, Durham, Duke University Press, 2019, p. 90.

25. PUAR Jasbir, *Terrorist Assemblages. Homonationalism in Multicultural Times*, Durham, Duke University Press, 2007, p. 100.

26. *Ibid.*, p. 62.

27. PUAR Jasbir, *The Right to Maim. Debility, Capacity, Disability*, Durham, Duke University Press, 2017, p. 101. Le terme « validisme », aussi appelé « capacitisme », emprunté aux milieux militants, vise à dénoncer la hiérarchie entre les humains établie selon leur capacités physiques ou intellectuelles.

28. On se reportera à deux exemples marquants pour étayer ce propos : la question queer relève directement de l'opposition à l'ordre établi. Pendant les débats sur le PACS en France, la question du « communautarisme » a été instituée comme appel d'air pour toutes les minorités, mettant ainsi en péril le modèle républicain non communautariste. Ce prétendu communautarisme a été vu comme un bousculement de l'ordre établi. Le deuxième exemple, celui des activistes LGBT en Pologne, nous apprend comment un groupe peut réussir à s'inscrire dans l'ordre établi en obtenant une modification de ce dernier. L'idée de la citoyenneté culturelle et juridique LGBT, à défaut d'être incluse dans la citoyenneté de l'État-nation, s'est vue insérée dans l'imaginaire collectif polonais modifiant, de par ce fait, la donne normative. Voir BAER Monika, MAJBRODA Katarzyna et RADZISZEWSKA Janina, « Une législation (in)utile ? Les politiques urbaines et les expériences des LGBT à Wrocław, Pologne », *Droits et cultures*, vol. 77, n° 1, 2019, p. 69-88.

de savoir si les minorités sexuelles en Occident, plutôt que de s'opposer aux oppressions de genre, de race et de sexualité, n'en deviennent pas complices, en les encourageant<sup>29</sup> ». Étant donné les droits conférés aux citoyens tels que l'héritage, la participation aux institutions décisionnaires, la filiation, la liberté de circuler et de s'installer en famille, ou « l'énonciation du *right to have rights* ou du droit aux droits<sup>30</sup> », l'inclusion des sujets queer dans la citoyenneté de l'État-nation demeure un point significatif dans l'organisation de leur vie. Néanmoins, en interrogeant ces inclusions dans le contexte discriminant de contrôle et de surveillance de populations racisées, les nouvelles études queer revendiquent une repolitisation des luttes non normatives dans le but de considérer de manière lucide les privilèges et oppressions liés au positionnement citoyen dans la liaison intime entre les différentes catégories de race, genre, classe, sexualité et validisme.

Il conviendrait d'ajouter que l'acquisition nouvelle de la citoyenneté par des sujets queer ou des minorités (y compris minorités racisées) ne préjuge en aucun cas de sa remise en question ultérieure. Trois exemples contemporains éclairent, de façon non ambiguë, la relation tendancieuse et provisoire qu'entretient l'État avec la citoyenne/le citoyen. Le premier concerne les atermoiements actuels de l'administration états-unienne sous la présidence de Donald Trump en ce qui concerne les droits relatifs à la citoyenneté des enfants des couples homosexuels non unis par le lien du mariage. À l'instar de la pression exercée par l'administration Trump au sujet des employés LGBT et leur renvoi par leur employeur à cause de l'orientation sexuelle si celui-ci le souhaite, la question de l'adoption et de la filiation des enfants de couples de même sexe non mariés expose également la nature provisoire de leur citoyenneté. Le deuxième exemple est celui de Shamima Begum, la jeune fille d'origine bangladaise (sans pour autant avoir la nationalité du Bangladesh) et citoyenne britannique partie rejoindre son mari en Syrie et qui a été déchue de la nationalité britannique en 2019 en dépit de la naissance de son nouveau-né, lui aussi britannique. Il montre à quel point le climat politique d'une nation peut intervenir de manière néfaste dans le discours autour des droits citoyens. Shamima Begum a en effet été rendue apatride et très récemment son cas a ressurgi dans les débats politiques du pays dans le but de relancer une discussion sur la stabilité précaire de la citoyenneté britannique<sup>31</sup>. Cette incertitude, ou plutôt la labilité constante de la citoyenneté, s'est clairement manifestée lors des combats menés par les militants LGBT en vue de la décriminalisation de l'homosexualité en Inde. Ce dernier exemple, donc, souligne les dangers avérés de la remise en question de droits citoyens. Entre 2009 et 2018, l'année où la Cour suprême indienne a décriminalisé les actes homosexuels consentis, les sujets LGBT ont pour une période de cinq ans perdu les garanties de protection par la constitution indienne. En 2009, la High Court (Tribunal de grande instance) de Delhi a, par ordonnance, décriminalisé

29. REBUCINI Gianfranco, art. cité, p. 77.

30. BALIBAR Étienne, *op. cit.*, p. 320.

31. RAWLINSON Kevin et DODD Vikram, « Shamima Begum. Isis Briton faces move to revoke citizenship », *The Guardian*, 19 février 2019.

l'homosexualité qui a ensuite été recriminalisée par la Cour suprême en 2013. La validité de l'article 377 qui criminalisait l'homosexualité a été maintenue par la Cour. En 2018, après une pétition curative, la Cour a enfin rendu un jugement en faveur de la décriminalisation de l'homosexualité<sup>32</sup>. Les exemples cités ci-dessus nous avertissent sans équivoque du caractère évolutif de la citoyenneté de sorte que pour certains groupes (ethniques, sexuels, ou minoritaires) l'inclusion dans la citoyenneté d'un État-nation n'est nullement une garantie absolue de la non-remise en question de celle-ci.

## Colonialité queer

Revenons à présent à l'instrumentalisation des luttes LGBT dans les systèmes biopolitiques produisant l'exclusion des groupes racisés sur fond de patriotisme ou de surveillance des frontières. L'étude approfondie de Puar sur le « *pinkwashing*<sup>33</sup> » d'Israël pour détourner le regard de l'occupation palestinienne et sur l'homonationalisme, soit la collusion et la mobilisation des sujets queer dans la lutte contre le terrorisme aux États-Unis, permet d'ouvrir le champ analytique à d'autres contextes géopolitiques internationaux. Dans les pays du Nord, l'octroi du droit de la citoyenneté queer plénière a fait émerger un discours sur l'avancée sociale au Nord comparée aux pays du Sud occultant les histoires complexes des archives queer coloniales et postcoloniales dans ces derniers. Cette lecture inévitablement (re)met en évidence la question de la notion de modernité où le Nord et le Sud se retrouvent enfermés dans une séquence téléologique de progrès et développement. Ce système de modernité/colonialité repose sur l'image de l'occident comme étant à l'origine de la modernité instituant une colonialité queer<sup>34</sup>, où les pays du Sud se doivent de *suivre* le modèle des pays du Nord pour *atteindre* une conscience politique accompagnée d'une modernité mondialisée<sup>35</sup>. Kapur nomme cette colonialité « *newly emerging hegemonic, colonising queer*<sup>36</sup> » (tendance coloniale naissante de l'hégémonie queer). De surcroît, il convient de relever la prolifération de discours attelant politiques migratoires et surveillance des frontières aux questions LGBT. Figurent ci-dessous trois exemples scrutant les liens entre la reconnaissance étatique de la citoyenneté queer et le mouvement

32. PURI Jyoti, *Sexual States. Governance and the Struggle over the Antisodomy Law in India*, Durham, Duke University Press, 2016, p. 126-149.

33. Le *pinkwashing*, terme anglais, désigne une stratégie d'instrumentalisation des identités homosexuelles et des droits acquis par les communautés LGBTQI dans l'objectif de perpétuer les oppressions dans d'autres domaines.

34. La colonialité queer est un dérivé de la « colonialité du pouvoir » formulé par Aníbal Quijano et d'autres chercheurs travaillant dans le domaine des études décoloniales. Le concept met l'accent sur la structuration des rapports de race, classe, sexe et région, et se fonde sur la construction idéologique de « l'euro-centrage du pouvoir mondial capitaliste et la distribution mondiale du travail ». QUIJANO Aníbal, « "Race" et colonialité du pouvoir », *Mouvements*, vol. 51, n° 3, 2007, p. 111.

35. CRUZ-MALAVÉ Amaldo et MANALANSAN Martin (dir.), *op. cit.*, p. 5-6.

36. KAPUR Ratna, « Multi-Tasking Queer. Reflections on the Possibilities of Homosexual Dissidence in Law », *Jindal Global Law Review*, vol. 4, n° 1, 2012, p. 47.



parallèle de la cooptation des luttes LGBT au service de la biosurveillance et de la redéfinition de frontières nationales.

En 2006, le gouvernement néerlandais a fait de la lutte contre l'homophobie une priorité et a introduit un film sur la vie aux Pays-Bas à l'attention de tout migrant. Le film montre les gays et lesbiens s'embrasser et les femmes sortant de la mer seins nus. Le message destiné notamment aux candidats musulmans leur conseille de ne pas demander l'asile ou droit de migration aux Pays-Bas si ces images les dérangent. Comme le démontrent Suhraiya Jivraj et Anisa de Jong, cette lutte contre l'homophobie n'est mise en place à l'intérieur du pays qu'en 2010 sous la dénomination « homo-émancipation » et visait les personnes musulmanes du pays en marginalisant les luttes queer musulmanes déjà présentes aux Pays-Bas<sup>37</sup>. En somme, le gouvernement a ignoré l'existence des luttes locales afin de propager les idées reçues sur l'homophobie des populations musulmanes.

Les stéréotypes des migrants et gays s'entremêlent dans l'exemple suivant. La demande d'asile politique pour cause de l'orientation sexuelle est reconnue en tant que droit fondamental de circulation par les instances mondiales. Or, apporter la preuve d'homosexualité demeure une besogne ardue. À maintes reprises, les associations de droits des étrangers homosexuels dénoncent le recours au stéréotype de « gays efféminés » pour mesurer la vérité de la demande. Il arrive que les juges au Royaume-Uni rejettent la demande insinuant que le demandeur n'affiche pas de « comportement gay efféminé »<sup>38</sup>. En France, notons que le mariage gay a été adopté en 2013 sous le mandat du président François Hollande qui a dû renoncer à une autre promesse de campagne – le droit de vote des étrangers aux élections locales. De plus, de même qu'au Royaume-Uni, les juges en France demandent aux candidats à l'asile de « prouver » leur homosexualité sous peine de voir leur demande déboutée. Par exemple, l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) a rejeté la demande d'asile d'un homosexuel originaire du Nigeria au motif qu'il ne pouvait pas prouver son homosexualité. Le tribunal administratif a par ailleurs confirmé la décision<sup>39</sup>.

Le dernier exemple, celui du lien entre décriminalisation de l'homosexualité en Inde en 2018, d'une part, et occupation coloniale du Cachemire ainsi que suppression de la nationalité de populations musulmanes dans l'Est du pays, de l'autre, signale la normalisation du binarisme inclusion LGBT/exclusion ethno- raciale et religieuse. Il va sans dire que ce processus transnational définit notre ère globalisée. Depuis septembre 2019, un an après la décriminalisation de l'homosexualité, l'Inde a supprimé le statut spécial du Cachemire prenant ainsi contrôle des terres. Certaines associations hindouistes LGBT se réjouissent de cette annexion qui implique la décriminalisation de l'homosexualité pour les

37. JIVRAJ Suhraiya et JONG Anisa de, « The Dutch Homo-Emancipation Policy and its Silencing Effects on Queer Muslims », *Feminist Legal Studies*, vol. 19, n° 2, 2011, p. 143-158.

38. BOOTH Robert, « Judge Rejected Asylum Seeker who did not have Gay "Demeanour" », *The Guardian*, 21 août 2019.

39. CARBONNEL Sophie, « Pau : le tribunal administratif confirme l'expulsion de Jerry, migrant nigérian homosexuel », *Sud Ouest*, 25 septembre 2019.

citoyens du Cachemire. En réalité, cette fausse liberté – car dès 2018 l’homosexualité a été décriminalisée dans tout le pays, le Cachemire compris – avait pour corollaire un couvre-feu colonial dont le futur reste encore indéterminé. De même, l’Inde a supprimé la nationalité/citoyenneté des personnes musulmanes vivant dans l’Est du pays à la frontière du Bangladesh en leur demandant de prouver leur appartenance à l’Inde<sup>40</sup>. Ces citoyens vivent en Inde depuis plusieurs générations. La citoyenneté postcoloniale, comme l’affirme Sadiq<sup>41</sup>, résulte d’un héritage colonial, un calque des lois coloniales, souvent mal adapté aux coutumes locales. Exploitant cette brèche entre la citoyenneté des preuves et l’impossibilité de produire des documents pour certains citoyens, l’Inde a supprimé la nationalité à approximativement deux milliers de personnes. L’inclusion des sujets homosexuels dans la citoyenneté non criminelle s’est ainsi accompagné de l’exclusion des personnes établies de longue date en Inde.

### Queeriser la citoyenneté

Étant donné la distance entre une citoyenneté supposée idéale « sans frontières » et la réalité du monde globalisé que nous habitons, dans son essai sur le Liban et les sujets queer, Mikdashi propose de queeriser la notion même de citoyenneté. Ainsi, le concept de citoyenneté, selon elle, serait déjà inséré dans le discours queer car il n’y a point de « cohérence » sous-tendant le sujet citoyen universel vu que l’entrée des sujets genrés, sexuels et racisés a déclenché des « tensions » impliquant des « particularismes<sup>42</sup> ». Queeriser la citoyenneté dans ce sens signifierait l’atteler à la non-normativité qui va au-delà des analyses de genre et sexualité.

Élargissant ce cadre théorique, plusieurs appels ont été relayés pour redéfinir la notion de citoyenneté en l’extirpant du lien normatif avec la nation. Par exemple, Walter Dignolo et Balibar ne prônent pas un modèle de citoyenneté sans frontières ou « *global citizenship*<sup>43</sup> », mais une citoyenneté plus démocratique et accessible<sup>44</sup>. Balibar voit dans la « cocitoyenneté », voire la « citoyenneté transnationale ou diasporique » une piste de sortie des rapports conflictuels entre ethnicité, nation et monde contemporain<sup>45</sup>. En écho à ces deux propos, l’approche de Joe Turner invoque la citoyenneté depuis les marges<sup>46</sup> ; la marginalité devenant ainsi le trait principal de celle-ci. Les études sur la citoyenneté élargissent le champ géographique ou national de celle-ci en vue de l’adaptation

40. UPADHYAY Nishant, « Hindu Nation and its Queers. Caste, Islamophobia, and De/coloniality in India », *Interventions*, vol. 22, n° 4, 2020, p. 464-480, p. 477.

41. SADIQ Kamal, « Postcolonial Citizenship », art. cité.

42. MIKDASHI Maya, *op. cit.*, p. 350.

43. MIGNOLO Walter, « Citizenship, Knowledge, and the Limits of Humanity », *American Literary History*, vol. 18, n° 2, 2006, p. 324-329.

44. BALIBAR Étienne, *op. cit.*, p. 336.

45. *Ibid.*, p. 317-337.

46. TURNER Joe, « (En)Gendering the Political. Citizenship from Marginal Spaces », *Citizenship Studies*, vol. 20, n° 2, 2016, p. 141-155.

aux conditions locales, comme le suggère Vanessa van den Boogaard en proposant une citoyenneté pan-africaine en Afrique <sup>47</sup>. À l'appui des exemples suscités, il appert que la non-normativité, aux versants local et transnational, s'attache au concept de citoyenneté, l'altérant en le distanciant du sujet universel, des particularismes oppositionnels, et de la nation.

Queeriser la citoyenneté de ce fait consiste à l'aborder comme un ensemble de droits et devoirs réciproques qui peuvent être vécus dans un espace géographique par toutes les personnes s'y trouvant. La non-normativité transformationnelle, c'est-à-dire produisant un changement égalitaire des rapports sociaux de classe, genre, sexualité et d'ethnicité entre autres et définissant la *queeritude*, devrait orienter les politiques institutionnelles pour comprendre les mouvements migratoires et diasporiques issus de la mondialisation contemporaine et coloniale. Comme le mouvement queer a réussi à mettre en évidence la construction sociale du genre et plus particulièrement les rôles genrés, il est envisageable de bénéficier de la *queerisation* de la citoyenneté en la rendant plus juste, sociale et équitable pour les personnes laissées à la marge de l'État-nation. Sortir du binarisme bien ancré de l'inclusion/exclusion demande une réévaluation de la « normalité » de la citoyenneté qui peut, en effet, provenir des études queer fondées sur la non-normativité. Enfin, en se situant au-delà des frontières de sexualité et genre, la théorie queer entame une réflexion approfondie sur la complicité des sujets queer dans les discours nationalistes, mais de façon plus cruciale, se donnera les moyens de renouveler sa pensée et ses outils conceptuels.

---

47. BOOGAARD Vanessa van den, « Modern Post-Colonial Approaches to Citizenship. Kwame Nkrumah's Political Thought on Pan-Africanism », *Citizenship Studies*, vol. 21, n° 1, 2017, p. 44.